



**demande de capacité exceptionnelle CFAI\*\***

*\*\*sous condition, sur inscription, 3 années minimum, assistance dans les démarches d'installation et d'exercice puis reconnaissance de compétence sur dossier simplifié.*

**Architecte d'intérieur CFAI**

*reconnu(e) compétent(e) par le Conseil Français des Architectes d'Intérieur*

*\*informations recueillies sur le site internet de l'établissement, en attente de confirmation.  
 \*\*\* données indicatives, à vérifier auprès de chaque établissement*